

DEPARTEMENT
DE LA REUNION

Commune de Petite - Ile

ARRONDISSEMENT
DE SAINT-PIERRE

CANTON
DE PETITE-ILE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 15 décembre 2020

Objet :

Zone d'Activité
Economique (ZAE)
Verger Hémery -
Approbation du Budget
Primitif de l'exercice
2021 (M14).

L'an deux mille vingt, le quinze décembre à dix-huit heures et une minute, le Conseil Municipal de la Commune de PETITE-ILE étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Serge HOAREAU, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux suivants :

HOAREAU Serge, FORT Olivier, SEVERIN Mimose, ETHEVE Nicolas, GENNEPY Clarisse, MALET Ludovic, MUSSARD Emmanuelle, LEBON Gino, RENGIER-ARNOUX Patricia, LEBON Eric, ANTOU/ROSELEN Anne-Gaëlle, SEBODIER Pascal, LEBON Natacha, LAVERGNE Christophe, SORRES Jacky, ROBERT/PAYET Anne, Constance GRONDIN Jean-Noël, VIRAMA-ERCAMA Corinne, CORRE Jean Yves, BILGER/FOLIO Corinne, PAUS Richard, PAYET Sandrine, SUZANNE Pascal, LAURET Dany, BENARD Didier, SEVERIN Magali, HOAREAU Jean Denis -

ETAIENT REPRESENTES :

Mesdames les Conseillères municipales suivantes :

ETHEVE Patricia, PRUGNIERES Sophia, LEVENEUR Marine -

ETAIENT ABSENTS : les Conseillers Municipaux suivants :

Mesdames SOMNICA Christine, BENARD Rita ; Monsieur SUZANNE Jean-Hugues -

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : **Monsieur Ludovic MALET** a été désigné pour remplir ces fonctions.

Monsieur le Président a ouvert la séance et a rappelé l'ordre du jour :

Affaire n° 2020/7/28

**Zone d'Activité Economique (ZAE) Verger Hémery –
Approbation du Budget Primitif de l'exercice 2021 (M14).**

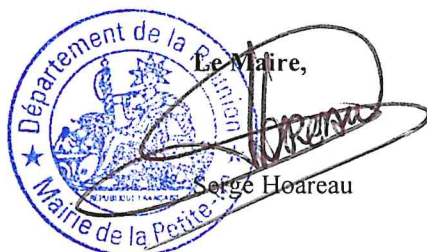
NOTA - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie

Le **18 DEC. 2020**

que la convocation du Conseil avait été faite

Le 8 décembre 2020

et que le nombre des membres en exercice est de 33.



Comme chaque année, le Conseil est invité à se prononcer sur les autorisations de dépenses et les prévisions de recettes de l'exercice pour le budget annexe de la Zone d'Activité Economique Verger Hémery.

Pour 2021, le Budget Primitif s'équilibre à la somme de 400 000 € dont 300 000 € en section de fonctionnement et 100 000 € en section d'investissement.

La section de fonctionnement comprend des recettes réelles d'un montant de 300 000 € correspondant au produit attendu sur une éventuelle vente de parcelles restant en stock.

Les opérations d'ordre en section fonctionnement, comme en section d'investissement, concernent les opérations de mise à jour de stock compte tenu de cette vente.

Détails par sections et par chapitres

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Chap. 67	Charges exceptionnelles	200 000,00 €	Chap. 70	Produits des services	300 000,00 €
678	Autres charges exceptionnelles	200 000,00 €	7015	Vente terrains aménagés	300 000,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES		200 000,00 €	TOTAL RECETTES REELLES		300 000,00 €
Chap. 042	OO transfert entre section	100 000,00 €			
71355	Variation stocks terrains aménagés	100 000,00 €			
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		100 000,00 €	TOTAL RECETTES D'ORDRE		- €
TOTAL DEPENSES		300 000,00 €	TOTAL RECETTES		300 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Chap. 21	Immobilisations corporelles	100 000,00 €	Chap. 10	Réserves	- €
2111	Terrains nus	100 000,00 €	1068	Excédent de fonctionnement capitalisés	- €
TOTAL DEPENSES REELLES		100 000,00 €	TOTAL RECETTES REELLES		- €
			Chap. 040	OO transfert entre section	100 000,00 €
			3555	En-cours de production biens -Travaux	100 000,00 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		- €	TOTAL RECETTES D'ORDRE		100 000,00 €
TOTAL DEPENSES		100 000,00 €	TOTAL RECETTES		100 000,00 €

Les résultats et les éventuels reports de l'exercice 2020 seront repris au Budget Supplémentaire 2021 après le vote du Compte Administratif 2020.

Le Maire précise enfin que la Commission « Finances et Affaires générales » a émis un avis favorable sur cette affaire, lors de la séance du 14 décembre 2020.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, décide :

- D'adopter le projet de budget Primitif 2021 de la Zone d'Activité Economique « Verger Hémery », tel que présenté ci-dessus, par nature, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, au niveau du chapitre pour la section d'investissement, sans reprise des résultats de l'exercice 2020 et sans vote formel sur chacun des chapitres ;
- D'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Le Maire,

[Signature]
Serge Hoareau

Le présent document est certifié exécutoire,
compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture, le
et de sa publication en Mairie, le